

La plupart d'entre eux occupent des emplois refusés par les nationaux, pas tant parce qu'ils sont particulièrement mal rémunérés que parce qu'ils sont dangereux – les étrangers sont systématiquement plus affectés par les accidents du travail que la main-d'œuvre nationale<sup>11</sup> –, usants – le secteur minier dont les travailleurs ont une faible espérance de vie au regard des normes nationales a fait grande consommation d'immigrés<sup>12</sup> –, ou avilissants – les étrangers et surtout les étrangères sont depuis fort longtemps particulièrement nombreux parmi les domestiques<sup>13</sup>.

Le retournement de conjoncture s'accompagne d'une forte diminution du nombre des entrées, d'une forte augmentation du nombre des départs, et sur un autre plan de violentes poussées xénophobes, liées tant à une situation de concurrence accrue pour des biens devenus rares qu'aux progrès de l'audience de mouvements nationalistes d'extrême droite aptes à canaliser angoisses et frustrations sociales. Cette xénophobie visa successivement les Belges<sup>14</sup> et les Allemands<sup>15</sup>, les Italiens<sup>16</sup>, les Polonais<sup>17</sup> et enfin

les Algériens<sup>18</sup>. Elle se traduisit souvent, au plan réglementaire et législatif, par un renforcement des contrôles policiers et administratifs et une remise en cause du droit au séjour d'une partie de la population étrangère présente<sup>19</sup>.

Le retour à une phase de croissance longue et soutenue s'accompagne généralement de l'abandon de certaines de ces restrictions, d'une nouvelle phase d'entrées massives, de l'intégration économique et de l'acceptation sociale des enfants des immigrés de la période précédente<sup>20</sup>.

Une première façon d'écrire l'histoire des migrations consiste donc à décrire une succession de cycles. Cependant les phases de ceux-ci ne se répètent jamais à l'identique. À ces cycles se superposent des tendances et des ruptures. La première constante, vue de France, est la dilatation de l'espace de provenance, qui correspond, pour aller vite là encore, à la dilatation de l'espace de circulation auquel la France appartient. Les migrants du XIX<sup>e</sup> siècle proviennent souvent des pays frontaliers, l'entre-deux-guerres voit l'arrivée de nombreux Slaves, l'après 45 est marquée, outre l'arrivée massive des Portugais, par celle des migrants originaires

<sup>11</sup> Gérard Noiriel, *Atlas de l'immigration en France*, Paris, Autrement, 2002.

<sup>12</sup> Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit. ; Yves Frey, *Polonais d'Alsace*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2003.

<sup>13</sup> Marieke Koenig, «Les domestiques allemandes à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle», Intervention au séminaire histoire sociale de l'immigration de l'ENS (<http://barthes.ens.fr/clio/revues/AHI/articles/preprints/koenig.html>).

<sup>14</sup> Firmin Lentacker, *La frontière franco-belge. Étude géographique des effets d'une frontière internationale*, Lille, Service de reproduction des thèses, 1973.

<sup>15</sup> Pierre-Jacques Derain, «Le travail, les migrations et les conflits en France : représentations et attitudes sociales sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République», *Actes de l'histoire de l'immigration*, vol. 1, 2001 (<http://barthes.ens.fr/clio/revues/AHI/articles/volumes/derain.html>).

<sup>16</sup> Pierre Milza, *Voyage en Ritalie*, Paris, Plon, 1993.

<sup>17</sup> Ralph Schor, *L'opinion française et les étrangers, 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.

<sup>18</sup> Yves Gastaut, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République*, Paris, Seuil, collection Librairie du XX<sup>e</sup> siècle, 2000.

<sup>19</sup> Jean-Charles Bonnet, *Les pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Centre Pierre Léon, 1976; Patrick Weil, *La France et ses étrangers, l'aventure d'une politique de l'immigration*, Paris, Calman-Lévy, 1991.

<sup>20</sup> Marie-Claude Blanc-Chaléard (dir.), *Les Italiens en France depuis 1945*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003.

d'Afrique du Nord, la période récente voit un nombre croissant d'originaires de l'Afrique noire et de la Turquie s'installer en France.

Le renforcement du rôle de l'État est une autre constante. Les migrations du XIX<sup>e</sup> siècle sont, au regard de nos normes actuelles, très peu régulées et l'État établit peu de différences entre étrangers et nationaux. La fin du siècle voit en même temps que naît un véritable statut du citoyen, l'élaboration d'un statut de l'étranger qui est écarté du champ politique et tenu à l'écart de l'état social naissant. La troisième République affirme durant la Première Guerre mondiale sa volonté de contrôler les flux migratoires et l'affectation géographique et économique des migrants et met en place à cette fin de nouveaux outils dont la carte d'identité d'étranger. Durant l'entre-deux-guerres, une série de traités sont signés entre la France et les pays d'émigration, faisant entrer l'histoire des migrations dans celle des rapports d'État à État, et l'après-1945 est marqué par le développement d'un appareil administratif ayant pour tâche spécifique l'intégration des migrants<sup>21</sup>.

Ce schéma, qui a surtout pour fonction d'ordonner une matière particulièrement riche et diverse ne saurait servir que de repère. Les cycles observés, les tendances repérées ne sont ni définitives ni fatales. Certains auteurs considèrent ainsi que nous vivons une période marquée par la rupture de certaines de ces constantes<sup>22</sup>. De fait, notre période est

<sup>21</sup> Amélie Lyons, «De la femme musulmane à l'étrangère», Intervention au séminaire histoire sociale de l'immigration de l'ENS, janvier 2003.

<sup>22</sup> Marie-Claude Blanc-Chaléard, «Anciennes et nouvelles migrations», intervention au séminaire *Histoire des politiques d'immigration* (Patrick Weil et Marie Claude Blanc-Chaléard), Paris I, février 2002.

marquée par la dévolution d'un certain nombre de compétences à des organismes européens et la signature d'accords multilatéraux qui font de la gestion des flux migratoires récents une affaire européenne au moins autant que nationale. Les accords de Schengen (1985 et 1990) ont ainsi harmonisé les conditions d'obtention des visas délivrés par les États signataires.

D'autre part, plusieurs auteurs évoquent une «ethnicisation du lien social», symptôme selon eux de transformations profondes des conditions de l'intégration sociale et politique des populations issues de l'immigration qui les conduit à se demander si les années qui viennent ne seront pas davantage marquées par une segmentation de la population sur une base ethnique que par une assimilation/intégration des enfants des migrants des trente glorieuses. Un cycle de la différence pourrait ainsi remplacer les cycles de l'intégration précédemment observés<sup>23</sup>. Enfin, cet ordonnancement en cycles et tendances de longue durée est parfois violemment bousculé par l'irruption de l'événement. La guerre d'Espagne, ou plus près de nous le drame cambodgien, provoquent ainsi un brusque afflux de réfugiés.

Il résulte de cet enchevêtrement de temporalités que les périodisations possibles de l'histoire de l'immigration vue de France sont multiples, les charnières choisies dépendant du type de phénomène (composition de l'immigration, modes d'intervention de l'État ou importance des flux par exemple) que le chercheur ou l'enseignant choisit de privilégier. Ajoutons que le choix du point

<sup>23</sup> Claude Liauzu, *La société française face au racisme*, Bruxelles, Complexes, 1999.